



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 DECEMBRE 2018

Le Vice-Président, Monsieur François VAUTIER, excuse Monsieur Philippe DEPIERRE, Président, retenu à la dernière minute pour des raisons professionnelles, et ouvre la séance à 19h20 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2018 - 3. **Préavis N° 9/2018** - Budget communal 2019 - 4. **Préavis N° 10/2018 du Bureau du Conseil** concernant les vacances du Conseil communal pour la législature 2016-2021 - 5. Rapport de la Commission de sylviculture - 6. Mention des préavis à venir - 7. Communication(s) du Vice-Président - 8. Communication(s) de la Municipalité - 9. Propositions individuelles et divers.

1. **Appel**

29 Conseillers présents, 13 Conseillers excusés et 3 Conseillers absents.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2018**

Le procès-verbal est approuvé par une large majorité avec 25 oui et 3 abstentions.

3. **Préavis N° 9/2018 sur le Budget communal 2019**

Monsieur François VAUTIER, Vice-Président, donne la parole à Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal des finances, qui commente le budget par ordre administratif, le tableau comparatif des budgets 2018 et 2019, et le tableau des investissements (état 31.10.2018).

L'évolution des dépenses communales est constante depuis plusieurs années. Cependant, le budget est pratiquement équilibré, légèrement excédentaire de charges de CHF 48'890, en tenant compte du taux d'impôt de 57 centimes.

Comme chaque année, les 3 chapitres qui influencent la situation sont : finances, service financier et prévoyance sociale cantonale.

La base est constituée des comptes effectifs 2017, dans lesquels la facture sociale et la péréquation étaient comprises définitivement pour la première fois, ainsi que les rentrées fiscales. Une fois reçus les acomptes à payer pour 2019, légèrement supérieurs à 2017, les rentrées fiscales ont été ajustées à ce même montant. Il faut mentionner qu'en 2017 les rentrées fiscales se sont chiffrées à CHF 2 millions de moins qu'escompté, soit autant de moins à payer pour la facture sociale et la péréquation. Pour 2019, même avec plus de rentrées fiscales, on paiera pratiquement le même montant pour ces deux postes.

Sous la rubrique Forêts, notons la création prochaine d'un groupement forestier, si bien que seul le résultat figurera dans les comptes. Dans la rubrique Gravière, les travaux commenceront en février-mars 2019. Le produit de la vente est estimé à CHF 400 000.

Monsieur HOFMANN se tient à disposition pour toute question et demande au Conseil d'accepter le budget 2019.

Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Pierre-André CUVIT, rapporteur de la Commission des finances. Celle-ci s'est réunie les 18 et 23 octobre avec le Syndic, les Municipaux Evelyne VOGEL, Pierre HOFMANN et Cédric MARZER, ainsi que Madame Élisabeth CONSTANTIN, trésorière communale.

Il ressort 3 points de l'analyse :

- un budget CHF 25 000 est prévu pour la réception de Monsieur Yves RAVENEL comme président du Grand Conseil, les autres communes du District ayant été sollicitées à hauteur de CHF 0,75 par habitant ;
- un budget de CHF 10 000 est prévu pour la sortie des aînés à la répétition générale de la Fête des Vignerons qui va se tenir en 2019 à Vevey ;
- en 2019, le revenu de la gravière se montera à CHF 400 000.

La Commission estime le budget prudent et équilibré, avec un excès de charges de près de CHF 50 000, ne mettant pas en péril la santé des finances. Elle recommande au Conseil d'approuver le budget 2019.

Monsieur François VAUTIER ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Baptiste GERODOLLE rappelle que Vaud est l'un des derniers cantons à donner la primauté aux prestations plutôt qu'aux cotisations au niveau de sa caisse de pension. Par rapport à l'importante facture sociale, il demande à Monsieur Yves RAVENEL s'il estime, en tant que président du Grand Conseil en 2019, que quelque chose pourra être fait dans ce domaine.

Monsieur VAUTIER donne la parole au Syndic. Celui-ci confirme que la facture sociale augmente pour les communes même si la répartition reste inchangée. Plusieurs projets sont en cours au Grand Conseil, comme les soins à domicile, avec un report du canton sur les communes. Sur la caisse de pension, peu pourra être fait au niveau des communes. Il rappelle que les régions au niveau cantonal ont des visions différentes en fonction de leur prospérité. Ainsi, si le prochain grand chantier est la révision totale de la péréquation intercommunale, attendue pour 2020 voire 2022, les prélèvements pour les communes de la Côte resteront vraisemblablement supérieurs à ceux d'autres communes du canton.

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Roman DAEPPE, qui met l'accent sur les actions efficaces des municipalités passées et présentes et sur la prospérité régionale grâce aux investissements. Pour lui, la leçon à tirer des dérives politico-financières de magistrats romands est qu'il faut être vigilant au capital communal. Il enjoint le Conseil à réfléchir avec cohérence à la pertinence des investissements à mener pour le bien de l'ensemble de la commune. Il souhaite que la confiance l'emporte sur la méfiance, ainsi que la prudence et l'honnêteté, pour que les finances restent en bonne santé.

L'assemblée applaudit cette intervention.

Monsieur le Syndic reprend la parole en rappelant l'importance de rester attentifs aux dépenses, vu le peu d'influence sur les rentrées. Il faut avoir une réserve avec la possibilité de ne pas l'utiliser. En cas de nécessité d'augmenter les impôts, la Municipalité tenterait de le faire graduellement.

Le Vice-Président remercie le Syndic et, en l'absence de question supplémentaire, passe au vote.

Le préavis n° 9/2018 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis N° 10/2018 du Bureau du Conseil concernant les vacances du Conseil communal pour la législature 2016-2021

Le Vice-Président présente ce préavis en l'absence du Président et en rappelle l'historique. En cours de législature, une nouvelle secrétaire a été engagée suite à la démission de la précédente. Pour trouver des candidats qualifiés, il a été nécessaire d'offrir des prestations financières compétitives. Le contrat

de travail de Madame DUBOIS-PELERIN a été établi avec le chiffre de CHF 600 par séance, sans vérification du montant précédent. Le bureau s'étant engagé, il demande de valider la décision prise pour être en ordre avec le règlement.

Monsieur François VAUTIER donne la parole à Madame Patricia AUDETAT qui lit le rapport de la Commission des finances. Le Président Monsieur DEPIERRE a présenté la situation de la même manière lors de leur séance du 6 novembre. La Commission estime l'augmentation de CHF 400 à CHF 600 raisonnable notamment par rapport à la pratique d'autres communes, la Municipalité l'ayant avalisée. Elle relève que Madame Catherine DUBOIS-PELERIN a toutes les compétences requises et que les procès-verbaux sont complets, exacts et clairs. La Commission considère donc juste de valider rétroactivement le montant stipulé dans le contrat.

L'assemblée n'ayant ni question ni commentaire, Monsieur le Vice-Président passe au vote.

Le préavis 10/2018 est accepté à l'unanimité. Au nom du Bureau, le Vice-Président remercie pour l'acceptation de ce préavis.

5. Rapport de la Commission de sylviculture

Le Vice-Président donne la parole à Madame Patricia DELAFONTAINE qui lit le rapport de la Commission.

Les membres de cette Commission se sont réunis le 26 septembre, invités par le Municipal Monsieur HOFMANN, Municipal des forêts, et Monsieur MATHEY, garde-forestier.

Madame Valérie COLLAUD, cheffe de projet Nature et Paysage au Parc Jura vaudois, a présenté les projets du PJV et insisté sur le lien entre préservation de cet environnement exceptionnel et développement durable, qui dynamise l'économie locale.

Monsieur MATHEY a exposé les dégâts aux épicéas par le bostryche typographe, qui se renouvelle plus rapidement (auparavant 2 générations par été, actuellement 3-4 en raison des changements du climat). La seule arme efficace est la coupe des arbres atteints et l'évacuation rapide des restes. A également été expliqué le difficile renouvellement de grands arbres dû à la sécheresse et la chaleur forte sur une longue période ; ainsi les forêts manquent de jeunes générations d'arbres. La visite de la lisière récompensée par le trophée de sylviculture 2017 a été organisée, lisière étagée présentant un beau cadre paysager et une grande biodiversité. Madame DELAFONTAINE suggère aux propriétaires de s'inspirer de l'exemple. Une agape sympathique et agréable en plein air a conclu cette séance.

La Commission de sylviculture remercie la Municipalité et le garde-forestier pour cette journée.

Monsieur VAUTIER remercie Madame DELAFONTAINE pour ce rapport et demande si l'assemblée souhaite poser une question ou formuler un commentaire, ce qui n'est pas le cas.

6. Mention des préavis à venir

Monsieur le Vice-Président donne la parole à la Municipalité.

Madame la Municipale Evelyne VOGEL annonce pour début 2019 un préavis concernant la révision du plan général d'affectation communal. Il sera soumis à la Commission des finances pour un crédit d'études, mais Madame VOGEL ne peut affirmer quand le préavis sera finalisé.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal des finances, annonce qu'il présentera à la séance d'avril 2019 un préavis sur les statuts du groupement forestier.

Madame Odile ROCHAT, Monsieur Cédric MARZER et le Syndic Monsieur Yves RAVENEL n'ont pas de préavis à annoncer pour la prochaine séance du Conseil.

7. Communication/s du Président

Monsieur François VAUTIER, Vice-Président, adresse les communications suivantes au Conseil :

- Il rappelle aux présidents de commissions de bien vouloir signer les vacations en fin de séance et à ceux qui ne l'aurait pas encore fait de fournir à la secrétaire leurs vacations jusqu'au 10 décembre pour qu'elle puisse remettre l'entier des comptes à la boursière communale.
- Il annonce la manifestation qui sera donnée en l'honneur du Syndic Monsieur Yves RAVENEL pour son accession à la présidence du Grand Conseil en 2019. La fête est organisée le mardi 3 septembre 2019 par un comité de 12 personnes, composé de la Municipalité, la secrétaire communale, 4 membres extérieurs à la commune et lui-même représentant le Conseil. Les Conseillers seront invités personnellement. La population sera invitée sur inscription pour cet événement. Il remercie pour l'acceptation du budget 2019, qui comprend un montant dédié à cette occasion. Il est à disposition en cas de question sur l'organisation de cette manifestation.
- Il annonce la démission de Madame Merja et Monsieur Anthony MURDOCH, qui déménagent de la commune à fin décembre. Il leur exprime les remerciements du Bureau pour leur engagement au service de la collectivité. L'assemblée les applaudit. Monsieur VAUTIER ajoute que les modifications dans la composition du Conseil et des Commissions seront effectuées à la prochaine séance.
- Il remercie la Municipalité pour l'invitation du repas de fin d'année qui suit cette séance.

8. Communication/s de la Municipalité

Monsieur le Vice-Président donne la parole au Municipal Pierre HOFMANN qui tient à remercier le Conseil pour l'approbation du budget 2019. Il remercie ses collègues de la Municipalité pour le travail accompli en 2018, ainsi que la boursière communale Madame Élisabeth CONSTANTIN. Il précise qu'avec son soutien efficace le budget a pu rapidement être établi il y a 2 mois.

Concernant la gravière et l'extraction de gravier, il annonce le démarrage des travaux suivi de l'évacuation du petit bois par le débardeur et le débit du gros bois par les gardes-forestiers du triage. Le nettoyage sera effectué jusque fin 2018. On espère que l'entreprise Ronchi pourra débiter le travail d'extraction en février-mars.

Concernant l'ancienne décharge (la station de transfert), le reboisement commencera dès janvier-février 2019 avec de la terre végétale permettant un bon reboisement.

Enfin, concernant l'ancien site Borgognon, une séance de constat de remise en état le 1^{er} novembre avec les services compétents de l'État, le propriétaire, le locataire et le Municipal lui-même, a montré que la cession d'activité du locataire n'a pas été faite correctement. À la demande du propriétaire, un nouveau délai de mise en conformité est planifié à fin décembre. Une exécution en force sera réalisée au besoin.

La Municipalité a rencontré la nouvelle directrice du Parc Jura vaudois et en est satisfaite. Le vice-directeur, que le Conseil a rencontré en juin, quitte le Parc pour être coordinateur de la plateforme développement durable à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale.

Le Parc doit repourvoir les postes de responsable opérationnel et chef de projet, et vient d'engager un responsable de la communication. En consultant le site internet, on peut constater que la réorganisation est en bonne voie, avec un plan de gestion réduit à 10 projets pour la période 2020-2024, facile à lire. Municipalité et Conseil devront se positionner sur la nouvelle charte avec un préavis fin 2019 ou 2020.

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur HOFMANN et donne la parole au Syndic.

Monsieur Yves RAVENEL remercie le Conseil communal au nom de la Municipalité pour sa confiance à l'égard du budget, et son soutien envers la réception de septembre 2019. Cette réception sera l'occasion pour Trélex de rayonner par son accueil des représentants des trois pouvoirs. Il remercie chaleureusement Madame Élisabeth CONSTANTIN pour son travail conséquent fourni sur le budget, ainsi que ses collègues de la Municipalité, dont il souligne la bonne entente. Il présente ses vœux pour 2019 à chacun et donne rendez-vous pour le repas.

9. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Vice-Président donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Werner REUST rend compte de l'assemblée générale le 14 novembre à Begnins de la FEDEVACO, fédération vaudoise de coopération. Son président est Monsieur Pierre Wahlen. La FEDEVACO soutient 60 projets dans 30 pays, lancés par des ONG vaudoises de coopération technique au développement, par l'intermédiaire de ses 40 membres. Ses ressources de plus de CHF 3 millions proviennent de 50 communes vaudoises, les différents départements du Canton de Vaud, le CHUV et la DDC (Direction du développement et de la coopération). Elle organise son marché de Noël annuel à Lausanne pour récolter des fonds. Il estime qu'elle fait du très bon travail et propose à la Municipalité d'examiner une éventuelle adhésion.

Monsieur VAUTIER donne la parole à Madame Patricia DELAFONTAINE qui, à propos de la péréquation, a entendu que des communes auraient protesté auprès du Canton sur les proportions du soutien des communes aisées à celles qui le sont moins. Elle demande s'il vaut la peine de se joindre.

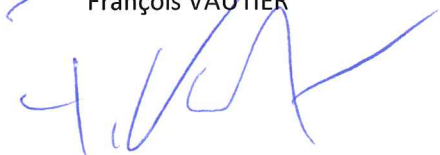
Monsieur le Syndic confirme l'action de communes de la région, sans fonder grand espoir sur l'issue de cette protestation. Il confirme qu'il y a consensus sur le fait que le mécanisme actuel est compliqué et vétuste, arrive à sa fin et devra être changé. Un forum s'est tenu récemment. Il se montre disposé, si le Conseil le souhaite, à rédiger un courrier, mais redit son appréciation négative sur les possibilités de réformer le système actuel de la péréquation.

Monsieur VAUTIER demande s'il y a d'autres remarques ou questions, ce qui n'est pas le cas. Il rappelle les dates des 2 prochaines séances du Conseil communal en 2019 : le 19 février en réserve et le 10 avril.

Monsieur le Vice-Président remercie les conseillers pour leur collaboration dans les Commissions en 2018, le Bureau pour sa participation aux votations et élections, ainsi que la Municipalité pour sa collaboration et son ouverture. Il formule ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

L'assemblée applaudit et Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 20h05.

Le Vice-Président
François VAUTIER



La secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

